

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°84/5.5/4-07/16

| Nombre des membres | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 24 | 26 |

Date de la convocation : 26-06-2018

Date de l'affichage : 27-06-2018

SEANCE DU 4 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le QUATRE JUILLET à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

G. BER à A. BONNET

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

Absents : R. BOUTEILLER – A. JACINTO – S. ROUS

Secrétaire de séance : P. VAN DER LINDE

Rapporteur : Le Maire

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Le Maire

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2018-44 qui autorise le Maire à signer un avenant aux travaux de réhabilitation de la toiture de la Mairie – lot n° 4 Menuiseries extérieures
- 2018-45 qui désigne le Cabinet DL Avocats pour défendre les intérêts de la Commune dans le recours formulé par Mrs BONATO – LABARUSSIAS – Mmes BOUTEILLER – BONNET auprès du Tribunal Administratif de Nîmes pour annulation pour excès de pouvoir contre la délibération n° 13 du 31 janvier 2018 relative à la convention EPF Occitanie – Mas d'Avon.
- 2018-46 qui fixe un tarif spécial de 3.50 € pour visionner 2 courts métrages au Cinéma Marcel Pagnol à compter du 26 Avril 2018
- 2018-47 qui fixe les tarifs du tournoi de Chevalerie organisé par la Commune les 25 et 26 Août 2018
- 2018-48 qui retient la Sté ORDISYS INFORMATIQUE à Nîmes pour le marché à bons de commande achat et maintenance de matériel informatique et numérique pour les écoles élémentaires de la ville d'Aigues-Mortes.
- 2018-49 qui fixe la redevance d'occupation du domaine public à 2 112€ par an du 1^{er} février au 31 octobre pour le carrousel de la Place des Deux Millénaires.
- 2018-50 qui autorise M. Le Maire à signer un avenant lot n1 « Echafaudage » dans le cadre des travaux de rénovation Hostellerie des Remparts.
- 2018-51 qui autorise M. le Maire à signer un avenant lot n° 2 « Charpente et couverture » dans le cadre des travaux de rénovation Hostellerie des Remparts.



- 2018-52 qui autorise M. le Maire à signer un bail de location avec M. et Mme LBAZ, pour la villa adossée au gîte de la Murette, pour une durée de 3 ans avec effet au 1^{er} septembre 2018, renouvelable à l'expiration de son terme à l'échéance par tacite reconduction. Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 500 €.
- 2018-53 qui fixe le tarif du marché médiéval de la St Louis à 60 € le ml pour les exposants extérieurs, et 30 € le ml pour les exposants Aigues-Mortais
- 2018-54 qui fixe le tarif de vente du cartoguide à 5 € et le pack 2 cartoguides à 8 €.
- 2018-55 retient à la SARL OPEN SECURITE à Aigues-Vives pour le marché à bons de commandes Gardiennage et sécurité des manifestations sportives, culturelles, festives et événementielles de la ville d'Aigues-Mortes.

Le Maire,
Pierre Maumejean

